

**PROVINCE DE QUÉBEC**42<sup>e</sup> LÉGISLATURE2<sup>e</sup> SESSION

QUÉBEC, LE 6 AVRIL 2022

**CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 6 avril 2022*

Aujourd'hui, à huit heures quarante, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n<sup>o</sup> 101 Loi visant à renforcer la lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité ainsi que la surveillance de la qualité des services de santé et des services sociaux
- n<sup>o</sup> 498 Loi proclamant la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.